

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 18.09.2008

revue le : 12.09.2008

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**

- **Nom du produit:** Rubisol

- **Code du produit:** SAP14672

- **Producteur/fournisseur :**

Imbach Chemie AG

Pilatusstrasse 31

CH 5630 Muri

Tel. 056-664 06 16

Fax. 056-664 06 17

- **Renseignements en cas d'urgence :**

Centre Suisse d'Information Toxicologique

CH-8030 ZÜRICH

Tel.: +41 (0)1 251 51 51

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**

- **Description :**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants contribuant aux dangers:**

White Spirit	50-100 %
Xn, N; R 10-51/53-65-66	

hydrocarbures aromatiques	2,5-10 %
Xn, N; R 10-37-51/53-65-66-67	

éthers des glycols	2,5-10 %
R 10	

Acide oleique	2,5-10%
Xi; R 36/37	

ammoniac, anhydre	< 2,5%
T, N; R 10-23-34-50	

- **Indications complémentaires :**

Le libellé des phrases de risque mentionnées est à apprendre dans le chapitre 16

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive commune de classification pour les préparations de la CE" dans la dernière version valable.

R 10 Inflammable.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

- **Système de classification :**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

- **après inhalation :**

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **après contact avec la peau :**

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 18.09.2008

revue le : 12.09.2008

Nom du produit: Rubisol

(suite de la page 1)

- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières 15 minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**
Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Equipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:**



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 3)
CHF

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 18.09.2008

revue le : 12.09.2008

Nom du produit: Rubisol

(suite de la page 2)

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

8030-30-6 naphtaVME (Suisse) 525 mg/m³, 100 ml/m³**107-98-2 Arcosolv PM**VME (Suisse) Valeur momentanée: 720 mg/m³, 200 ml/m³Valeur à long terme: 360 mg/m³, 100 ml/m³

C

ammoniac, anhydreVME (Suisse) Valeur momentanée: 28 mg/m³, 40 ml/m³Valeur à long terme: 14 mg/m³, 20 ml/m³

C

- **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Equipement de protection individuel :**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaller les gaz, les vapeurs et les aérosols.

- **Protection respiratoire :**

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.



En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Protection des mains :**

Le matériel des gants doit être imperméable et résistant contre le produit / la substance / la préparation.

En raison de tests manquants, une recommandation pour le matériel de gants pour le produit / la préparation / le mélange des produits chimiques ne peut pas être donnée.

Choix du matériel des gants sous observation des durées de percement, raptes de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériel de gants.**

Le choix d'un gant approprié n'est non seulement dépendant du matériel, mais aussi d'autres critères de qualité, et différent pour chaque fabricant. Puisque le produit représente une préparation à partir de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée d'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériel de gants.**

La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

Forme :

liquide

Couleur :

selon désignation produit

Odeur :

caractéristique

- **Modification d'état**

Point de fusion :

non déterminé

Point d'ébullition :

150°C (DIN 51761)

- **Point d'éclair :**

40°C (DIN 51755)

- **Température d'inflammation :**

230,0°C (DIN 51794)

- **Auto-imflammation :**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion :**

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 18.09.2008

revue le : 12.09.2008

Nom du produit: Rubisol

(suite de la page 3)

- **Limites d'explosion :**

inférieure :	0,6 Vol %
supérieure :	7,5 Vol %
- **Pression de vapeur à 20°C:** 5,0 hPa (DIN 51754)
- **Densité à 20°C:** 0,802 g/cm³ (DIN 51757)
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** non ou peu miscible
- **Valeur du pH :** non applicable
- **Teneur en solvants :**

solvants organiques	14,3 %
eau :	1,1 %

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses:** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux :**
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

8030-30-6 naphta

Oral	LD50	>2000 ml/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50	>5 mg/l (rat)

Solvant naphta léger

Oral	LD50	> 6800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 3400 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	> 10,2 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux :** Pas d'effet d'irritation.

- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques :**
- **Toxicité aquatique :**

8030-30-6 naphta

EC50 > 10 mg/l (Daphnia magna)

LC50 1-10 mg/l (alg)

1-10 mg/l (Bacteriae)

1-10 mg/l (poisson)

- **Remarque :** Toxique pour poissons.

- **Indications générales :**



Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre)
: polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour organismes aquatiques.

(suite page 5)

CHF

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 18.09.2008

revue le : 12.09.2008

Nom du produit: Rubisol

(suite de la page 4)

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 3 Matières liquides inflammables.
- **Indice Kemler :** 30
- **No ONU** 1993
- **Groupe d'emballage :** III
- **Désignation du produit :** 1993 LIQUIDE INFAMMABLE, N.S.A.
(pas visqueux) (SUCCÉDANÉ D'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE)
- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**
- **Polluant marin :** Oui
- **Indications complémentaires de transport :**
Fiche de transport pour le transport routier:
Numéro: 1348

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**
naphta
Solvant naphta leger
- **Phrases R :**
10 Inflammable.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- **Phrases S :**
23 Ne pas respirer la vapeur.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

(suite page 6)

CHF

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 18.09.2008

revue le : 12.09.2008

Nom du produit: Rubisol

(suite de la page 5)

• Prescriptions nationales :**• Directives techniques air :**

- **Classe Part en %**
- II 2,5-10
- III 2,5-10

• Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique :** Laboratoire, KK/ke

CHF